



Lamotte-Beuvron

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira **en Mairie,**

Mercredi 8 juin 2022 à 19h00

Affiché le 2 juin 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2022,
2. Elections professionnelles 2022,
3. Gestion du personnel,
4. Convention de Territoire Globale,
5. Convention avec Concordia,
6. Décisions modificatives N°1,
7. Procédure d'état d'abandon manifeste,
8. Dénomination de la venelle reliant la rue J. Hamon à la rue E. Gaugiran,
9. Plaque commémorative,
10. Informations et questions diverses.



Pascal BIOULAC
Maire,



Lamotte-Beuvron est membre de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne » et partenaire de la marque Sologne



41600 - Loir-et-Cher - Tél. 02.54.88.84.84 - Télécopie 02.54.88.84.83 - site : www.Lamotte-beuvron.fr
Toute la correspondance doit être adressée sans indication de nom propre à Monsieur Le Maire de Lamotte-Beuvron